



Pour l'ensemble de ses
créances, la commune
de **MONTLAUR**
vous informe qu'il est
dorénavant possible de

PAYER EN LIGNE
en toute sécurité



www.tipi.budget.gouv.fr

Tous les renseignements figurent sur l'avis de sommes à payer que
vous allez recevoir :

- 1 Connectez-vous sur www.tipi.budget.gouv.fr
- 2 Saisissez les renseignements demandés
- 3 Vérifiez et validez les informations
- 4 Sur la page de paiement sécurisée, indiquez les références de
votre carte bancaire puis validez

Votre facture est réglée